

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 4 FEVRIER 2021

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

L'an deux mil vingt et un
Le quatre du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt-neuf janvier deux mil vingt et un, s'est réuni Espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Étaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN PICCHEDDA, Christel CASSET, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Gilles REY (suppléant de Marie-Luce PERDRIX), Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Jean-Luc RIGAUT, Cécile BOLY à Christian BOVIER, Fabienne GREBERT à François ASTORG, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Patricia MERMOZ à Jacques ARCHINARD, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Guillaume TATU à Benjamin MARIAS, Olivier TRIMBUR à Didier SARDA

Étaient excusés

Gilles ARDIN, Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, François LAVIGNE-DELVILLE, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

Délibération

Date
d'affichage

- 9 FEV. 2021

Déposée en
Préfecture le

- 9 FEV. 2021

LANCEMENT DU FONDS AIR ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ANNECY – CONVENTION ENTRE LE GRAND ANNECY ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Marc ROLLIN, rapporteur

Le Conseil communautaire du Grand Anancy, lors de sa séance du 20 février 2020, a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Anancy. Une des actions prévues dans le Plan Climat est la mise en œuvre d'un Fonds Air Entreprises afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques liées au secteur économique.

La mise en place de ce Fonds Air Entreprises constitue également une des actions de la Convention territoriale pour la qualité de l'air signée en 2019 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (délibération du Conseil communautaire n° D-2019-317 du 27 juin 2019 et délibération de la Région n° CP-2019-12 / 07-9-3610 du 20 décembre 2019).

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie va prochainement délibérer pour approuver le soutien financier au Grand Anancy pour la mise en place de ce fonds.

L'objectif du Fonds Air Entreprises est de réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur économique. En effet, d'après les données d'ATMO Aura, le secteur économique représentait en 2017 13% des émissions de particules fines de type PM10 du Grand Anancy, 32% des émissions de composés organiques volatils et 15% des oxydes d'azote.

La convention avec le Conseil départemental définit les modalités d'intervention technique et financière du Département dans le cadre de ce Fonds Air Entreprises aux côtés du Grand Anancy, et fixe les engagements des deux partenaires. La durée de cette convention est de 23 mois et prendra fin en décembre 2022.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie contribuera financièrement au Fonds Air Entreprises du Grand Anancy, pour la partie investissement uniquement. La contribution financière du Département est de 250 000 €, soit 20% du budget total du fonds (1 250 000 €). Les autres financeurs sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Anancy, selon le plan de financement suivant :

	Montant total	Grand Anancy	Région AURA	Département 74
Montant global d'investissement du Fonds	1 250 000 €	250 000 €* 20 %	750 000 € 60 %	250 000 €* 20 %

** Répartition indicative - l'aide cumulée du Grand Anancy et du Département représentera 40% du budget total du dispositif, mais la ventilation des aides pourra varier pour chaque projet. En effet, le Département plafonne ses aides à 20% maximum des dépenses et 55 000 € maximum d'aide par projet. Dans ce cas de figure, le Grand Anancy interviendra plus fortement pour ne pas plafonner les aides apportées au projet.*

Les dépenses relevant de l'instruction, animation, communication et évaluation sont intégralement prises en charge par le Grand Anancy.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie participera aux instances de gouvernance du Fonds mises en place et notamment au Comité technique et au Comité de pilotage. Il participera également au dispositif de suivi et d'évaluation en lien avec la Région et ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du Fonds Air Entreprises sur le territoire du Grand Anancy,

- d'autoriser la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.